

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 juillet 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2932)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 90

présenté par
M. Poisson et M. Tian

ARTICLE 5

Après le mot :

« électoral »,

rédigé ainsi la fin de l'alinéa 4 :

« , la liste est établie en respectant l'égalité de représentation des femmes et des hommes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de simplification et rédactionnel.